



# Les Echos de BOHARS

N° 392 – SEPTEMBRE 2014

## SOMMAIRE

Page 2 et 3  
Infos utiles

Page 4  
Etat civil  
Permanence des élus

Page 5  
Urbanisme  
Vie paroissiale

Page 6  
Communication BMO

Page 7 à 13  
Communication mairie  
Compte-rendu de la  
réunion du conseil  
municipal du 7 juillet  
2014

Page 14  
Vie associative :  
Les Godillots,  
VGAB,  
Loisirs et détente

Page 15  
En bref, en vrac

Page 16 :  
Programme de la journée  
du 6 septembre 2014



# 6 septembre 1944 - 2014

# 70<sup>ème</sup>



## Anniversaire de la Libération de BOHARS

*Avec la participation de l'association « BREST 44 »*

### **PROGRAMME du samedi 6 septembre:**

**16 heures :** Inauguration à Kerabiven de la stèle à la mémoire du Sergent **Ralph T. SNYDER**

**17 heures 30 :** Cérémonie place Prosper Salaun

**En soirée :** Bal populaire au terrain du Kreisker, feu d'artifice, et vente de hamburgers



### **PROGRAMME du 1er au 7 septembre:**

**du 1er au 7 septembre :** Exposition d'objets et documents de la seconde guerre mondiale

**le 6 et 7 septembre :** Reconstitution d'un camp US au terrain du Kreisker, présentation d'engins et véhicules militaires...

## Les infos utiles

Pour la parution de vos articles dans les prochains « échos », merci de bien vouloir nous les transmettre **au plus tard le 12 septembre 2014** de préférence par mail sous format Word ou Open Office (Format PDF non accepté) à l'adresse suivante :

[les-echos@mairie-bohars.fr](mailto:les-echos@mairie-bohars.fr)

### HORAIRES ET CONTACTS DE LA MAIRIE

Accueil du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**, le samedi de **9h00 à 12h00**.

**Fermée au public le jeudi après-midi**

☎ 02.98.03.59.63

Site Internet : <http://www.mairie-bohars.fr>

**En cas d'incident particulier survenant en dehors des heures d'ouverture de la mairie vous pouvez appeler le 06.75.74.19.24**

**Adresses mail :**

- [communication@mairie-bohars.fr](mailto:communication@mairie-bohars.fr)
- [urbanisme@mairie-bohars.fr](mailto:urbanisme@mairie-bohars.fr)
- [affaires-sociales@mairie-bohars.fr](mailto:affaires-sociales@mairie-bohars.fr)
- [secretariat-general@mairie-bohars.fr](mailto:secretariat-general@mairie-bohars.fr)
- [affaires-scolaires@mairie-bohars.fr](mailto:affaires-scolaires@mairie-bohars.fr)
- [elections@mairie-bohars.fr](mailto:elections@mairie-bohars.fr)
- [animation-jeunesse@mairie-bohars.fr](mailto:animation-jeunesse@mairie-bohars.fr)
- [creche@mairie-bohars.fr](mailto:creche@mairie-bohars.fr)

### SERVICES D'URGENCE

POMPIERS : ☎ 18

MEDECIN DE GARDE : ☎ 02.98.44.55.55  
ou le 15 pour les urgences uniquement.

GARDES MÉDICALES :  
☎ 02.98.34.16.64 de 8h à 20h

SOS MÉDECIN : ☎ 02.98.34.00.00  
En semaine : de 20h à 8h – Le week-end : du samedi 12h au lundi 8h

GENDARMERIE : ☎ 02.98.07.44.68

E.D.F. DEPANNAGES : ☎ 09 726 750 29

G.D.F. DEPANNAGES : ☎ 02.98.02.02.22

SERVICE EAU : ☎ 08.11.904.905

N° D'URGENCE EUROPEEN : ☎112

### DÉCHÈTERIE

**Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**

Tous les jours : 08h30 à 12h30 et 13h30 à 19h30  
Le dimanche : 09h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00

### RELAIS POSTE PROXI

Lundi : 15h-19h30  
Mardi au samedi : 8h00-12h45 et 15h-19h30

### LA MAISON DE L'ENFANCE

- Crèche halte-garderie « Les Bidourig » :  
02.98.47.95.37

- Centre de loisirs « familles rurales » :  
02.98.47.65.12

- Relais Assistantes Maternelles  
Animatrice : Elisabeth MARGE  
02.98.31.04.36. Le service du relais est ouvert le mardi, jeudi et le vendredi matin à Guilers. le lundi à Bohars au 02.98.01.14.04 de 14h à 16 h.

[ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr](mailto:ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr)

### CORRESPONDANTS DE PRESSE

➤ **Jean-Paul JOUAN** – Ouest France  
06.88.06.21.06  
[kerouestf@gmail.com](mailto:kerouestf@gmail.com)

➤ **Jacques BLEUNVEN** – Le Télégramme  
06.86.53.11.48  
[teleg.bohars@gmail.com](mailto:teleg.bohars@gmail.com)



Une boîte aux lettres est à votre disposition sur le côté droit de la Mairie.

**CENTRE DE LOISIRS**

*Ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h45*

Renseignements  
02.98.47.65.12

**CYBERCOMMUNE****A la Grange :**

Mardi : 17h-19h  
Mercredi : 11h-12h /15h-18h  
Jeudi, vendredi : 16h-19h  
Samedi : 13h-15h

02.98.47.68.67  
cybercommune@bohars.fr

**BIBLIOTHÈQUE****Horaires d'ouverture :**

<b>Période scolaire :</b>		<b>Vacances :</b>
Mardi :	14h30-18h00	Mardi, jeudi et samedi 10h00 à 12h00
Mercredi :	10h00-12h00 14h30-16h30	
Jeudi :	16h30-18h00	Abonnement par an : -22 € famille -10 € enfant - 12 ans
Samedi :	10h00-12h00	

02.98.03.55.53

**FOYER DES JEUNES****Horaires d'ouverture :**En période scolaire :

Mercredi : 13h30 – 17h30  
Samedi : 13h30 – 17h30

Hors période scolaire :

Du lundi au vendredi : 13h30 - 18h30

02.98.03.05.68  
06.77.19.92.11

**SANTÉ****MEDECINS GENERALISTES****Daniel MESGUEN**

21 rue Prosper Salaün

02.98.47.33.80

Consultations : sur rendez-vous, absent le jeudi.

**Florence JEZEQUEL**

21, rue Prosper Salaün

02.98.47.00.58

Consultations : sur rendez-vous, absente le mercredi.

**Rozen TREBAOL**

6 rue J.M. Huon de Kermadec

02.98.47.92.54

Consultations **sans** rendez-vous le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h. **Sur** rendez-vous l'après-midi et le samedi matin. Absente le jeudi.

**CABINETS INFIRMIERS****Jean-Michel GUILLOSSOU**

et Michèle CROCQUEY

4 rue du Kreisker, 7 jours / 7

02.98.47.55.70 ou 06.81.30.34.56

**Caroline PASTOR, Patricia BERGOT, Angélique TALEC et Audrey LE GALL**

11 rue Huon de Kermadec, 7 jours / 7

02.98.47.56.72

**MASSEURS-KINESITHERAPEUTES****Eric L'AFFETER et Carole STRICOT**

Laurence MINGUY

6 rue Jean Michel Huon de Kermadec

02.98.47.03.17

**PHARMACIE****Martine LAURENT**

25 rue Place Prosper Salaün

02.98.01.11.13

Lundi : 14h00 - 19h30

Du mardi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h-19h30

Samedi : 9h-12h30

**PHARMACIES DE GARDE**

Pour connaître la pharmacie de garde, merci de bien vouloir composer le 32 37.

Vous serez dirigé vers un répondeur automatique et vous taperez les cinq chiffres de votre code postal pour connaître la pharmacie de service. L'appel sera facturé 34 centimes la minute

**DENTISTE****Françoise BRIAND**

27 rue Prosper Salaün

02.98.47.48.47

9h- 12h et 14h-19h

Fermeture le mardi matin et le jeudi.

Le samedi sur rendez-vous.

**PODOLOGUE-PEDICURE****MARINE VILLAR**

11 rue Huon de Kermadec

Sur rendez-vous au 02.98.28.75.09

## SOCIAL

### ÉQUIPE SOCIALE

Pour tout rendez-vous avec une assistante sociale du Conseil général du Finistère :  
Contacter le **Centre Départemental d'Action Sociale de Lambézellec (CDAS)**  
Place de Bretagne, rue Pen Ar Pavé à BREST  
au 02 98 03 39 52

### A.D.M.R-GUILERS-BOHARS

Aide aux personnes âgées et à la famille.  
Emplois familiaux et garde d'enfants à domicile  
Permanence : 25 rue Abbé de l'Epée à GUILERS  
-rdc gauche- le mardi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 - Possibilité de rendez-vous.  
Tél/Fax : 02.98.07.69.05



### MISSION LOCALE

A Brest, 19 place Napoléon III.  
Accueil et soutien dans le parcours d'insertion pour les jeunes de 16 à 26 ans.  
☎ 02.98.47.25.53



### PACT FINISTERE

Conseils techniques et études de subventions pour l'amélioration de l'habitat pour la personne de 60 ans et plus et l'adaptation du domicile au handicap.

Renseignements : 21 rue Emile Zola à Brest.  
☎ 02.98.44.85.76

E-mail : [pact-arim-brest@wanadoo.fr](mailto:pact-arim-brest@wanadoo.fr)  
Site web : [www.guidehabitat29.com](http://www.guidehabitat29.com)

## Etat Civil

### NAISSANCES

Benjamin CLAVIER IRAND  
Taïna PIETRUS VERDY

Apolline QUENTEL  
Tehiva TEIHO

### MARIAGES

Maryline MOURIER – Pierre JAFFRES

### DÉCÈS

René PUSTOC'H, 77 ans  
Jacqueline GUEGUEN née ABJEAN-UGUEN, 64 ans  
Emilienne MORVAN née HERROU, 93 ans  
Jean GLEVARREC, 90 ans  
Francine CHARDENOUX née COTTIN, 86 ans  
Annie BOTQUELEN, 75 ans  
Joséphine GUENA née UGUEN, 91 ans  
Annick CRENN, 65 ans  
Michel BARON, 73 ans

Marie EDERN née RIOU, 87 ans  
Yvonne LUNVEN, 90 ans  
Julian GONZALEZ, 86 ans  
Marie SEGALÉN née PIRIOU, 75 ans  
Marcelle LUCAS, 83 ans  
Yvonne LE FOURN née QUIOC, 93 ans  
Laurent MEVEL, 94 ans  
Denise BERTHOULOUX née BOUCHER, 84 ans  
Thérèse SENANT née LE ROUX, 80 ans

## Permanence des élus

### ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS

*Des modifications pouvant intervenir dans les permanences, pensez à en vérifier l'exactitude.*

Samedi 6 septembre 2014 : **Yves MORVAN**,  
Conseiller municipal délégué aux affaires militaires  
et aux anciens combattants

Samedi 13 septembre 2014 : **Jean-Claude KERJEAN**, Adjoint aux travaux, à la sécurité et aux déplacements.

Samedi 20 septembre 2014 : **Chantal CHICAULT**,  
Adjointe à la Communication, au Sport et la Vie Associative.

Samedi 27 septembre 2014 : **Gérard FLOURY**,  
Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement

## Urbanisme

### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Agence française de l'habitat SUNGOLD  
*Pose de panneaux photovoltaïques*  
120 rue de Lez-Huel
- KERJEAN Pierre  
*Clôture*  
5 rue de la Motte  
Féodale
- KOUTCHERAWY Rémi  
*Véranda*  
16 allée des noisetiers
- KERANVRAN Clément  
*Modification de clôture*  
9 rue de Penfeld
- KEREVER Françoise  
*Véranda*  
98 rue de Pen ar Guéar
- FLOCH Patrick  
*Extension d'habitation*  
Chemin de Pont Aliben

### PERMIS DE CONSTRUIRE DEMANDÉS

- LEROUGE Sandrine et LENART Didier  
*Construction d'une maison individuelle*  
155 rue de Roz Vian
- BREST METROPOLE HABITAT  
*Bâtiment d'habitation collectif de 12 logements*  
Kerognant

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

- SALOU Patrick et Nicole  
*Extension d'habitation*  
21 Hameau de Kerguillo
- SIFFRAY Vincent et ROQUIN Caroline  
*Construction d'une maison individuelle, modification revêtement et ajout d'une ouverture*  
4 rue François Drogou
- LAURENT Philippe  
*Création d'un logement*  
Kerozan

## Vie Paroissiale

### EVEIL A LA FOI ET CATÉCHÈSE

De 3 à 7 ans et de 8 à 11 ans  
Dans la suite de son baptême

Ou pour découvrir la foi chrétienne ou peut-être se préparer au baptême...

Une préparation au sacrement du baptême est possible, selon un parcours adapté, quel que soit l'âge de votre enfant.

Inscriptions :

**Samedi 6 septembre 2014**

De 9h30 à 12h30 au Forum des associations

**Halle des Sports**

Ou à la maison paroissiale de Lambézellec, au 13 rue Bouët,

- le mercredi 10 septembre de 17h à 19h
- le samedi 6 et le samedi 13 septembre de 10h à 12h

Ces inscriptions concernent les enfants de l'école Notre Dame de Lourdes et ceux de l'école publique de Bohars.

**Contact :** Hélène JAMIN au 02 98 03 93 27 ou messagerie au 02 98 03 20 57



## *Information sur l'enquête publique*

### **Modification du PLU facteur 4**

La première modification du PLU facteur 4 sera soumise à une enquête publique du mardi 26 août au vendredi 27 septembre inclus.

Cette modification vise à répondre à trois objectifs :

- Intégrer l'avancement des réflexions, des études et des nouveautés législatives et réglementaires,
- Intégrer les éléments nouveaux comme la nouvelle cartographie liée aux risques de submersion marine,
- procéder à des ajustements rédactionnels après un premier retour d'expérience de mise en œuvre.

Le dossier d'enquête est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture à l'hôtel de communauté, dans les mairies des communes, dans les mairies de quartier de Brest et sur le site internet :

<http://www.brest.fr/cadre-de-vie-deplacements/le-document-durbanisme/actualite-du-document-durbanisme.html>

Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de Communauté, 24 rue Coat ar Gueven à Brest, le :

**Mardi 26 août 2014 de 9 heures à 12 heures**

**Samedi 13 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures**

**Jeudi 18 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures**

**Vendredi 26 septembre de 14 heures à 17 heures**

Vous pouvez pendant la durée de l'enquête publique faire vos observations :

- sur les registres déposés à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
- par courrier au Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, Brest métropole océane, 24 rue Coat ar Guéven, BP 92242 - 29222 Brest- cedex 2,
- par email : [plan-local-urbanisme@brest-metropole-oceane.fr](mailto:plan-local-urbanisme@brest-metropole-oceane.fr)

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le lundi 7 juillet, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Pascale ALBERT, Chantal CHICAULT, Hélène COUTHON-GOURVES, Bruno DUTERTRE, Marie-Renée EUGENIE, Armel GOURVIL, Yannick GUIZIOU, Gabrielle HEMERY, Céline KERHUEL, Jean-Claude KERJEAN, Claudie KERROS, Sylvaine LAOT, Gilles LASTENET, Géraldine LE COCQUEN, Anne LE HIR, Jean-Jacques LOUARN, Marie-Aude RIOT, Joël VIGNER, Jean-Yves TREBAOL.

Etaient absents et représentés : Gérard FLOURY a donné pouvoir à Jean-Claude KERJEAN, Bernard GELEBART a donné pouvoir à Céline KERHUEL, Maurice JOLY a donné pouvoir à Sylvaine LAOT, Yves MORVAN a donné pouvoir à Chantal CHICAULT.

Assistait également à la réunion :

- François LEROY, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Joël VIGNER

La séance est ouverte à 19 heures 10 minutes.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 à l'approbation du conseil Municipal.

L'ordre du jour proprement dit est alors abordé.

**1 – Budget principal – Exercice 2014 – Décision modificative n°2 (DELIBERATION 2014/49)**

**2 – TARIFS MUNICIPAUX – DETERMINATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE (DELIBERATION 2014/50)**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

<b>GRILLE TARIFS 2014 / 2015 CANTINE</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>
Tarif Bohars	3.93 €
Tarif Bohars (quotient < 666)	2.39 €
Tarif hors Bohars (extérieurs)	4.51 €
Tarif adultes	5.50 €
Tarif service cantine (allergies)	1.85 €
Tarif occasionnel cantine	5.02 €

<b>GRILLE TARIFS 2014 / 2015 GARDERIE</b>	<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014</b>
Tr 1 > 1h/jour Bohars (quotient 0 à 550)	2.67 €
Tr 2 > 1 h/jour Bohars (quotient 551 à 1019)	3.54 €
Tr 3 > 1 h/jour Bohars (quotient 1020 à 1422)	3.91 €
Tr 4 > 1 h/jour Bohars (quotient supérieur à 1422)	4.43 €
Tarif Bohars sans dossier QF > 1 h / jour	4.44 €
Tarif Bohars sans dossier QF <= 1 h / jour	3.43 €
Tarif ½ heure du soir	1.91 €
Tarif ½ heure du matin	1.74 €

Tr 1 <= 1h/jour Bohars (quotient 0 à 550)	1.73 €
Tr 2 <= 1 h/jour Bohars (quotient 551 à 1019)	2.53 €
Tr 3 <= 1 h/jour Bohars (quotient 1020 à 1422)	2.87 €
Tr 4 <= 1 h/jour Bohars (quotient supérieur à 1422)	3.42 €
Tarif hors Bohars sans dossier QF > 1 h / jour	4.45 €
Tarif hors Bohars sans dossier QF <= 1 h / jour	3.44 €

Ces tarifs seront valables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération du Conseil Municipal.

### **3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE « BOHARS – TARPORLEY » (DELIBERATION 2014/51)**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la demande de subvention exceptionnelle de 600 € du Comité de Jumelage « Bohars Tarpoley ».

### **4 – TRESOR PUBLIC : DISPENSE D'AUTORISATION POUR L'ENVOI DES AVIS DE MISES EN DEMEURE ET DES OPPOSITIONS A TIERS DETENTEURS (DELIBERATION 2014/52)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales associe étroitement l'ordonnateur aux poursuites engagées par le comptable tant à leur début qu'à leur terme. Ainsi, les actes de poursuite sont soumis au visa de l'ordonnateur.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de dispenser le Trésorier municipal, de façon générale et permanente, de solliciter l'autorisation du Conseil Municipal pour l'envoi des avis de mises en demeure et des oppositions à tiers détenteurs (OTD).

Cette autorisation s'intègre dans un souci de rationalisation des procédures et d'allègement des tâches, tant des services municipaux que des services du Ministère des Finances.

Il est rappelé, pour information, que la mise en demeure n'emporte aucun effet coercitif ou conservatoire du patrimoine du redevable. L'envoi de la mise en demeure n'est qu'un préalable aux éventuelles poursuites.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **5 – DETERMINATION D'UN SEUIL D'ADMISSION EN NON-VALEUR SYSTEMATIQUE POUR LES PETITS RELIQUATS (DELIBERATION 2014/53)**

Dans le cadre de la rationalisation des procédures, le Trésorier municipal demande au Conseil Municipal d'établir un seuil à partir duquel les petits reliquats seront mis en non-valeur systématiquement.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ce seuil à 15 €.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **6 – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL (DELIBERATION 2014/54)**

L'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des Etablissements Publics Locaux.

L'article 1<sup>er</sup> précise que les comptables sont autorisés à fournir aux Collectivités Territoriales et Etablissements Publics des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

L'article 4 détaille le calcul de l'indemnité dépendant de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

L'article 2 fait état que le taux peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

Et enfin, l'article 3 indique que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil de l'Etablissement Public.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 de Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils aux receveurs de communes et des établissements publics locaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De demander le concours de Monsieur Gilbert GOURVENNEC, Receveur de Brest Banlieue à GUIPAVAS pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, pendant toute la mandature 2014/2020 de la ville de BOHARS,
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil et de budget au taux plein (100%),
- De calculer l'indemnité qui sera attribuée à Monsieur Gilbert GOURVENNEC selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,
- De fixer la prise d'effet de la présente décision à compter de ce jour ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225 du budget de la ville.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **7 – (DELIBERATION 2014/55)**

## **8 – RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI – CONVENTION AVEC L'ETAT (DELIBERATION 2014/56)**

Le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Un agent polyvalent pourrait être recruté par la commune dans le cadre de ce dispositif pour intervenir en qualité d'agent d'animation, à raison de 20 heures hebdomadaires. Les missions de cet agent seraient les suivantes :

- Restaurant scolaire : Accueil et aide aux jeunes enfants, service et surveillance des élèves pendant la pause méridienne,
- Garderie publique : Accueil des enfants, comptabilisation des présents, surveillance et participation aux animations,
- Animation jeunesse : Encadrement d'adolescents au Foyer des Jeunes, participation aux animations.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Décider de procéder au recrutement, dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, d'un agent d'animation à temps partiel à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, pour une durée de 12 mois,
- Autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat ainsi que tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **9 – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI – CAE) (DELIBERATION 2014/57)**

Le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

La commune de Bohars emploie un agent polyvalent dans le cadre de ce dispositif pour intervenir en qualité d'assistant d'éducation, d'agent périscolaire et d'agent administratif, à raison de 26 heures hebdomadaires. Les missions de cet agent sont les suivantes :

- Ecole primaire et maternelle publique : aider les instituteurs dans la préparation de leurs activités éducatives ; Gestion de la bibliothèque de l'école primaire publique,
- Cantine : aider la responsable à effectuer le pointage des enfants de l'école publique et participer au service et à la surveillance,
- Garderie publique : aider la responsable à préparer et servir le goûter et surveiller les enfants,
- Mairie : participer aux tâches administratives d'accueil de 1<sup>er</sup> niveau.

Ce contrat à durée déterminée arrivera à échéance le 30 septembre prochain et il donc proposé au Conseil Municipal de :

- renouveler ce contrat CUI- CAE suivant les mêmes conditions pour une nouvelle période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2015,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat ainsi que tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **10 – DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE (DELIBERATION 2014/58)**

L'objectif du service civique est de proposer à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, un cadre d'engagement dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Le service civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire de 106.31 € pris en charge par l'organisme d'accueil. Le service civique ouvre également droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

Les volontaires en service civique interviennent en complément de l'action des agents de la commune, sans s'y substituer.

Ainsi, les missions de service civique permettent de :

- démultiplier l'impact d'actions existantes,
- renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents municipaux,
- expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Un agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires en service civique.

Cet agrément est délivré par l'Agence du service civique au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de l'organisme d'accueil à prendre en charge les volontaires.

Compte tenu de l'intérêt que peut présenter l'accueil d'une personne en service civique, tant pour la commune que pour le jeune concerné, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à formuler une demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique.

Les missions confiées dans le cadre de ce service civique porteront sur les domaines d'intervention suivants : éducation pour tous ; culture et loisirs.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **11 – PLAN DE FORMATION – CONVENTION AVEC LE CNFPT (DELIBERATION 2014/59)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la législation fait de la formation professionnelle un droit pour les agents et une obligation pour les collectivités. Chaque année, les agents municipaux suivent des formations destinées à leur permettre d'adapter leurs compétences aux évolutions du service public. Une part importante de ces formations est réalisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Un plan annuel est réalisé par le CNFPT avec les collectivités du territoire de BMO hors Brest, faisant l'objet d'une convention entre chaque collectivité et la délégation régionale du CNFPT.

Pour 2014, le CNFPT a établi deux conventions de partenariat : l'une pour les agents de la maison de l'enfance, l'autre pour le reste des agents de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de partenariat avec le CNFPT pour la réalisation d'actions de formation de perfectionnement et de professionnalisation dans le cadre d'une union de collectivités pour l'année 2014,

Les crédits afférents sont ouverts au budget principal et au budget annexe de la maison de l'Enfance - exercice 2014.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **12 – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAF POUR LE RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) (DELIBERATION 2014/60)**

La convention d'objectifs et de financement passée par les communes de Guilers et de Bohars avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour le Relais Parents Assistantes Maternelles a été renouvelée en 2013 (Cf. délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2013).

L'ouverture de la Maison de l'Enfance de Guilers a permis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'augmenter de 7 H le temps d'intervention du Relais sur la commune de Guilers. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'animatrice du

RPAM est passée à temps plein. Désormais, son temps de travail est donc de 28 heures sur la commune de Guilers (21 heures précédemment) et 7 heures sur la commune de Bohars (pas de changement).

Pour que cette modification du temps de travail de l'animatrice du RPAM soit prise en compte dans les financements CAF, il convient de procéder à la signature d'un avenant à la convention passée en 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF pour le Relais Parents Assistantes Maternelles (jointe en annexe) et d'autoriser le Maire à le signer.

Avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » : favorable à l'unanimité

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **13 – CRECHE « LES BIDOURIGS » : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA C.A.F. (DELIBERATION 2014/61)**

La convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique passée avec la CAF pour la crèche « Les Bidourigs » est arrivée à échéance le 31 décembre 2013 et il convient donc de la renouveler.

La Prestation de Service Unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée par les CAF aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Cette prestation a été conçue pour mieux répondre aux besoins des familles en soutenant la diversification de l'offre d'accueil (multi-accueil, haltes garderies, crèches de personnel), en favorisant la mixité sociale et l'accessibilité des structures à toutes les familles.

Son montant est égal à 66% du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales.

A compter de 2014, des modifications sont apportées dans l'application et les modalités de versement de la PSU.

Ainsi, désormais, pour un même montant de participations familiales, les familles doivent se voir proposer le même service global, et pour un même montant de prestation de service unique versé par la CAF, il est attendu des gestionnaires qu'ils offrent les mêmes prestations. L'objectif étant qu'il y ait égalité de traitement entre toutes les familles et entre tous les gestionnaires sur l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, à compter de 2014, le PSU versée est modulée en fonction du service rendu aux familles. Ce service prend en compte :

- Les besoins des familles en termes de réservation de temps d'accueil (réservations traduites en heures et non plus en journées. Les familles ne sont donc plus dans l'obligation de payer un temps d'accueil qu'elles n'utilisent pas),
- La fourniture des repas et des couches.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement PSU pour la crèche « Les Bidourigs » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Cette nouvelle convention prend en compte les modifications annoncées ci-dessus.

Avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » : favorable à l'unanimité

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **14 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT (DELIBERATION 2014/60)**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bohars rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bohars estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Bohars soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

## GODILLOTS DE BOHARS



## Programme : septembre 2014



06 84 55 15 75 ou 02 98 03 63 73 email : [godillots.bohars@gmail.com](mailto:godillots.bohars@gmail.com)

<b>Mardi 09/09 :</b> Bohars Rendez-vous 14h parking du Kreisker	<b>Jeudi 04/09 :</b> Portsall-Tréompan (journée) <i>Covoiturage</i> : 2 €. Départ 8h30 parking du Kreisker
<b>Mardi 16/09 :</b> Penfeld Rendez-vous 14h parking de Penfeld	<b>Jeudi 11/09 :</b> Bohars Rendez-vous à 14h parking du Kreisker
<b>Mardi 23/09 :</b> Tréglonou <i>Covoiturage</i> : 1,5 € Rendez-vous 13h30 parking du Kreisker/Départ 14h parking du pont	<b>Jeudi 18/09 :</b> Sainte Anne du Portzic <i>Covoiturage</i> : 1 € Rendez-vous 13h30 parking du Kreisker Départ parking Sainte Anne
<b>Mardi 30/09 :</b> Bohars Rendez-vous 14h parking du Kreisker	<b>Jeudi 25/09 :</b> Bohars Rendez-vous à 14h parking du Kreisker

## VGAB

La VGA Bohars crée une section féminine pour la saison 2014/2015.

Alors si vous êtes âgée de 7 à 13 ans et que vous êtes motivée à l'idée de faire du sport, de s'entretenir, de s'amuser entre filles, n'hésitez plus !

Toutes les filles intéressées par la pratique du ballon rond sont donc les bienvenues, qu'elles soient débutantes ou confirmées ! Je vous invite chaleureusement à venir rejoindre la dizaine de filles déjà inscrites pour participer au championnat féminin.

Pour avoir plus de renseignements n'hésitez pas à me contacter au : 06 03 60 51 89 ou 02 98 07 43 50 ou [bruno.gueneugues@sfr.fr](mailto:bruno.gueneugues@sfr.fr)

*Bruno Guéneugues, éducateur sportif à la VGA Bohars*

## LOISIRS ET DÉTENTE

Les activités reprennent à partir du lundi 1er septembre à 13 h 45 : pétanque au boulodrome du Kreisker.



- Le mercredi 3 septembre pour la marche à 14 h. Rendez-vous au parking à l'arrière du cimetière.

- Le jeudi 4 septembre à 14 h à l'Espace Roz Valan : jeux de sociétés - tarot- belote - domino et autres...

- Le vendredi 5 septembre à 14 h au Club house de la Halle des Sports pour le scrabble.

- Le club sera présent au Forum des associations à la **Halle des Sports**, le samedi 6 septembre de 10 h à 12 h 30.

## Animations diverses

### Tro Saint Ergat : course à pied + rando à Tréouergat le dimanche 21 septembre

Les agriculteurs du Pays de Brest au travers des trois associations « Terre de vie Plouguin-Tréouergat », « Comité de développement des agriculteurs du Pays de Brest » et « Agriculture Passionnément » proposent le dimanche 21 septembre à Tréouergat une randonnée ainsi qu'une course à pied. Trois circuits en forme de trèfle de 6 à 20 km seront proposés sur des circuits de 6 à 20 km seront proposés sur des circuits inédits.

Cette rencontre a pour objectif de venir en aide à l'association E.S.CA.PE (Ensemble Solidaire contre les **C**ancers **P**Ediatriques) qui a planté plus de 500 potirons dans une parcelle au bourg de Tréouergat d'où s'effectue le départ de ces courses et randonnées. Soupe de potirons offerte à tous les participants à l'arrivée. Départs de 8h30 à 11h00. Participation : 5 €/personne. Inscriptions au 02 98 41 33 00 ou sur place le jour même.

### Espace Roz Valan

Dans le cadre de la journée mondiale Alzheimer,

**ciné-débat** autour du film "**le vide dans la maison**" en présence du réalisateur Sylvain Bouttet  
vendredi 19 septembre à 20h30 – Entrée 3 €, gratuit - de 16 ans

Les Mill's Valley Dancers organisent un  
**Bal Country**  
avec Séverine Fillon  
Le samedi 27 Septembre 2014 à 20h30



#### Stages

13h30 à 15h : intermédiaires

15h00 à 16h45 : débutants / intermédiaires

17h00 à 18h30 : débutants

#### Espace Roz Valan

Entrée 6 € / gratuit enfant – 12 ans

Renseignements : millsvalleydancers.bohars.net

## En bref et en vrac

- Nouveau sur Bohars et ses environs !

**Franck Bureautique Informatique** vous propose ses services dans les domaines de l'informatique (internet, logiciels, périphériques...), la bureautique (travaux de bureautique, de frappe...).

Pour de plus amples informations, consultez mon site : <https://sites.google.com/site/franckbureautiqueinformatique/>, ou contactez moi par téléphone au ☎06.27.83.09.69 / mail : franck.biraud@gmail.com

- **Infinity-29 Informatique à domicile.** Dépannage, maintenance, recyclage, formation.

Informations et tarifs sur notre site : <http://www.infinity-29.com/> ou au ☎06 49 78 71 99

- **Matthieu TORMEN, artisan plombier-chauffagiste** à Brest depuis janvier 2010, vient de s'installer à Bohars au 6 rue Beuzit Izella. Il intervient dans le neuf comme dans la rénovation et toutes réparations urgentes, installation de pompes à chaleur, chauffage gaz, chauffe-eau, etc... et rénovation de salles de bain (carrelage, électricité, placo-plâtre). ☎06 07 78 44 42 mail : mtormen@yahoo.fr

- Habitant Bohars, je propose mes services pour l'entretien de votre jardin, tonte gazon, plantations, bâche, talus, haie, scarification, petit élagage.

Travail sérieux, possède tout le matériel, paiement en chèque emploi service universel. Stéphane Léon.

☎06 86 92 89 74 ou 02 98 03 70 15

- A vendre : un lit 90 x 190 cm en épicea massif vernis naturel, un sommier à lattes en hêtre massif 90 x 190 cm, un chevet en épicea massif, 1 niche et 1 tiroir. Prix de l'ensemble : 140 €

☎02 98 47 58 81

- Loue maison 200m<sup>2</sup>, 5 chambres à Kerguillo, bus à proximité.

☎02 98 03 56 09

# PROGRAMME DU 6 SEPTEMBRE 2014

## FORUM DES ASSOCIATIONS de 9 heures à 13 heures

8 heures 30 : Installation des stands des associations  
9 heures : Ouverture au public  
13 heures : Fermeture au public



## 70ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE BOHARS



16 heures : Inauguration à Kerabiven de la stèle à la mémoire du Sergent Ralph T. Snyder, avec la participation de l'association Brest 44

17 heures 30 : Cérémonie présidée par l'officier Général du Corps technique Administratif Pierre Léaustic, place Prosper Salaun avec la participation de l'Association Philharmonique de l'Elorn, de l'ensemble instrumental de l'école de musique de Bohars, et de la chorale « Aux Quatre Vents »

18 heures : Pot de l'amitié

19 heures : Début de soirée musicale sur le terrain du Kreisker  
Hamburgers sur place par « Le Plan B » (restauration mobile)

21 heures : Bal avec la participation du « Jazzyroise Big Band », et des associations « Swing du Tonnerre » et « Autour du Swing »

22 heures 30 : Feu d'artifice

23 heures : Bal populaire avec la participation des associations « Swing du Tonnerre » et « Autour du Swing »